

LE TRANSHUMANISME EN QUESTION (S)

Didier TRAVIER

J'aborderai ici la question proprement éthique de l'évaluation morale portée sur le transhumanisme et non la question juridique et politique de la mise en application de ces jugements moraux. On peut hiérarchiser les principes éthiques sur trois plans.

1. Le principe de précaution

Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la valeur des fins poursuivies par le transhumanisme mais de s'interroger sur la maîtrise des moyens supposés y conduire : en mettant en œuvre ces moyens est-on sûr d'obtenir la fin désirée et non, à la place d'elle ou à côté d'elle, des effets pervers considérables ?

L'application de ce principe de précaution n'est cependant pas aisée car toute innovation implique par définition un saut dans l'inconnu et donc une part de risque. Il y a donc un équilibre à trouver entre le risque et la prudence, l'un et l'autre également nécessaires.

2. Le principe de liberté

Il ne s'agit toujours pas de se prononcer sur les fins poursuivies mais de se demander si la poursuite ou la réalisation de ces fins ne supprime pas ou ne diminue pas la capacité du sujet à poser des fins, c'est-à-dire sa liberté comprise comme capacité d'auto-détermination.

Ce principe a un corollaire immédiat, celui de l'égalité, car l'égalité résulte de la nécessité de faire coexister entre elles les libertés. On se retrouve avec ces deux principes de liberté et d'égalité dans le paysage bien connu d'une éthique des droits de l'homme.

Cette éthique peut intervenir à deux niveaux pour évaluer les techniques qui se rattachent au transhumanisme.

- a. En énonçant les conditions qu'elles doivent respecter dans leur utilisation pour être acceptables.

On énoncera à cet égard un double principe :

- Celui du libre consentement : un implant dans le cerveau ou une manipulation génétique sont inacceptables s'ils ne sont pas librement consentis par l'individu mais par exemple imposés par un État totalitaire.

- Celui de l'égalité d'accès : l'amélioration génétique ou technologique de l'homme est inacceptable si elle n'est pas ouverte à tous mais vient au contraire accroître les inégalités.
- b. En évaluant non plus les conditions d'application mais les pratiques en elles-mêmes.
- Sur le plan génétique, on se demandera par exemple si l'amélioration d'un embryon par sélection et modification génétiques sont de nature à augmenter ou entraver la liberté du futur enfant. Dans un sens, on argumentera qu'accroître les capacités physiques ou intellectuelles d'un enfant c'est augmenter son pouvoir de faire et donc sa liberté ; en sens inverse, on argumentera, à la manière de Habermas, que le choix par les parents des caractéristiques génétiques de l'enfant fait de ce dernier une création des parents et entraîne une insupportable dépendance personnelle.
 - Sur le plan technologique, on peut de même se demander si l'augmentation de l'homme par des prothèses technologiques accroît ou diminue sa liberté. Dans un sens, on argumentera que chaque outil supplémentaire augmente notre puissance d'agir sur les choses et donc notre liberté ; en sens inverse on objectera que chaque externalisation d'une fonction entraîne une perte de savoir-faire : l'homme bionique, dépouillé de ses prothèses, est infiniment moins adapté que l'homme ordinaire. Olivier Rey souligne à cet égard qu'il n'y a pas de rêve d'homme augmenté que chez un homme diminué.

3. Le principe de finitude

Le transhumanisme vise à accroître la liberté de l'homme (par la transformation de sa propre nature après avoir transformé la nature extérieure). Il s'enracine donc dans le même fonds philosophique que l'éthique des droits de l'homme : l'affirmation de la liberté comme valeur fondamentale. De ce point de vue le transhumanisme a raison de se revendiquer héritier de l'humanisme moderne. Suffit-il donc de critiquer le transhumanisme au nom de l'éthique moderne de la liberté, ne faut-il pas plutôt remettre en question le primat absolu de la liberté qui sous-tend à la fois le transhumanisme et l'éthique humaniste ?

Est-il cependant possible d'en revenir à une éthique pré-moderne qui ne subordonne pas les fins à la seule condition de la liberté, mais les évalue selon des critères objectifs (une telle éthique est par exemple celle des Grecs pour qui il existe un ordre naturel qui assigne à l'homme une place et une fonction définies. La liberté n'est donc pas absolue, elle est

bornée par un cadre qu'il serait folie - *hybris*, démesure - de transgresser) ? Je ne crois pas pour ma part que cela soit possible car nous n'avons plus une métaphysique ou une religion de la nature qui fasse consensus.

On peut en revanche réinterroger la notion de liberté en montrant que la liberté ne se confond pas avec la toute-puissance mais n'existe que sur le fonds d'une finitude indépassable. Cette finitude est celle :

- de la naissance : l'événement de la naissance signifie que je ne suis pas l'auteur de mon être, je n'assiste même pas à mon origine dont je n'ai pas conscience et dont je n'ai donc aucun souvenir. Quand je peux dire « je », je suis déjà-là, il y a du passé et du passif. Notre capacité d'agir suppose cette passivité initiale. Face au transhumanisme qui, au nom d'une liberté comprise comme toute-puissance, aspire à substituer le choix au hasard (« from chance to choice ») on opposera, au nom d'une liberté finie, l'accueil humble, reconnaissant et confiant de la vie surgissant dans sa nouveauté et son inattendu.
- de la mort : l'immortalité désirée par le transhumanisme est une absurdité, car du fait qu'il est métabolisme, le vivant assimile des éléments extérieurs qui peuvent lui faire défaut, et il est donc par essence vulnérable ; plus encore, du fait qu'il se développe et s'adapte par reproduction, il ne peut exister sans la mort de l'ancienne génération qui est la condition de survie de la génération nouvelle. Face au transhumanisme qui, au nom d'une liberté comprise comme toute-puissance, aspire à « la mort de la mort », on opposera, au nom d'une liberté finie, l'acceptation de la mort comme un acte de générosité par laquelle une génération s'efface devant l'autre : « Va mon fils, je me retire, je te laisse la place. »

Être libre c'est être l'auteur de sa vie, mais d'une vie humaine, c'est-à-dire une vie que j'ai reçue et une vie que je devrais quitter. Faut-il dès lors regimber contre cette finitude essentielle et nourrir le fantasme d'un contrôle total et d'une immortalité ? N'est-il pas plus sage d'accepter notre finitude avec gratitude et confiance ?